



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

Synthèse

Rapport sur l'impact environnemental du budget de l'État

#PLF2021

SEPTEMBRE 2020



Le « budget vert », une première mondiale

1. La France est le premier pays à réaliser un « budget vert »

- Le Gouvernement dévoile le premier « budget vert », présenté en même temps que le projet de loi de finances (PLF) pour 2021. **La France devient ainsi le premier pays au monde à réaliser une budgétisation environnementale à l'échelle de l'ensemble de son budget.**
- Cela répond à l'ambition affichée par le Président de la République lors de son discours du 12 décembre 2017, lorsqu'il avait confirmé la participation de la France à l'initiative de l'OCDE, le « *Paris collaborative on green budgeting* ».
- La présentation de ce rapport constitue une étape importante dans l'amélioration de la lisibilité et de la transparence de l'information environnementale, afin d'éclairer le Parlement et les citoyens en amont de l'examen de chaque projet de loi de finances et de mieux y intégrer la dimension environnementale.

Qu'est-ce qu'un « budget vert » ?

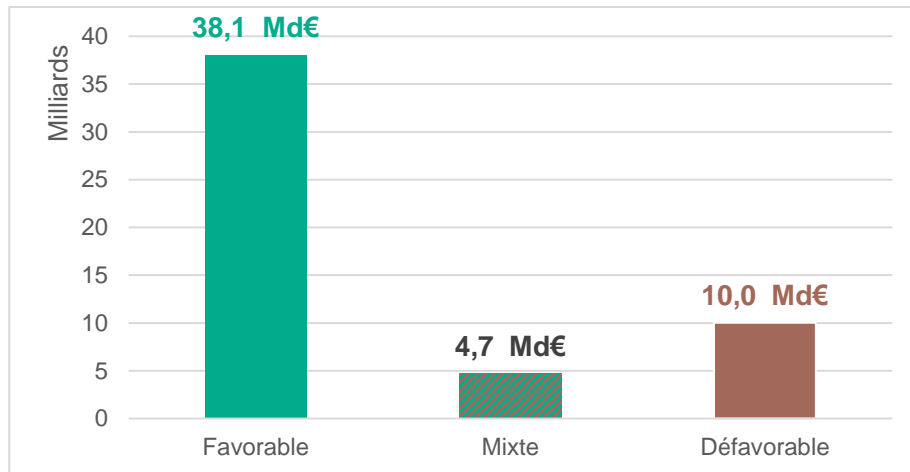
Une nouvelle classification des dépenses (budgétaires comme fiscales) en fonction de leur impact sur l'environnement et une identification des ressources publiques à caractère environnemental, permettant d'évaluer la compatibilité du budget aux engagements de la France, en particulier l'accord de Paris.

- Le « rapport sur l'impact environnemental de l'État », publié en annexe au projet de loi de finances, présente dans sa première partie la cotation des crédits budgétaires et dépenses fiscales pour 2021 au regard de chacun de six objectifs environnementaux :



- Ce travail met en évidence, sur chaque axe environnemental, **l'impact favorable, neutre ou défavorable des dépenses.**
- **Le champ du budget de l'État analysé est très large** : il s'agit de tous les crédits budgétaires et des dépenses fiscales pour 2021, soit **574 Md€** au total.

2. Le budget de l'État pour 2021 est au rendez-vous des enjeux de la transition écologique avec 43 Md€ de dépenses favorables à l'environnement



Résultats du travail de cotation à l'échelle du budget de l'État 2021

- **42,8 Md€ de dépenses inscrits en projet de loi de finances pour 2021 sont cotées comme favorables à l'environnement**, dont 6,6 Md€ de dépenses du plan de relance portées par l'État en 2021. Cela représente une hausse de +1,9 Md€ hors plan de relance par rapport à la loi de finances initiale pour 2020, et s'explique notamment par la montée en puissance des fonds en faveur de l'aide publique au développement et la hausse des crédits en faveur des énergies renouvelables.
- **Au sein de ces dépenses favorables à l'environnement, 4,7 Md€ de dépenses ont par ailleurs un impact défavorable sur d'autres axes environnementaux** (dépenses « mixtes »). Cette catégorie recouvre à titre principal les dépenses relatives aux infrastructures de transport, notamment ferroviaire.
- **10,0 Md€ de dépenses ayant un impact défavorable sur au moins un axe environnemental sans avoir un impact favorable sont identifiées.** Elles recouvrent principalement des dépenses fiscales (7,2 Md€), en particulier les exonérations ou taux réduits sur les taxes intérieures de consommation (TIC) des produits énergétiques relative aux carburants (5,1 Md€), ainsi que des dépenses budgétaires, notamment les aides à la production d'énergie hors de la métropole (1,5 Md€) et les dépenses en faveur du transport aérien (0,3 Md€). Ces dépenses peuvent répondre à des préoccupations ou d'autres enjeux de politiques publiques légitimes, par exemple de solidarité ou de péréquation entre les territoires.
- Le rapport présente également les résultats de la budgétisation verte appliquée à l'ensemble des **100 Md€ du plan de relance**. 32 Md€ de dépenses sur la durée du plan et portées par l'ensemble des administrations (dont 5,2 Md€ de dépenses « mixtes »), soit 32 % du montant total, ont été cotées comme favorables. Le plan de relance ne comprend aucune dépense ayant un impact défavorable.

3. Le « budget vert », un progrès pour la conduite des politiques publiques qui sera approfondi et reconduit chaque année

- Le « rapport sur l'impact environnemental du budget de l'État » représente **une étape importante pour améliorer la transparence en matière environnementale**. Outre les résultats de la « budgétisation environnementale » de l'État, il donne une vision consolidée des financements, publics et privés, mobilisés en faveur de la transition écologique et dresse un panorama des ressources publiques à caractère environnemental.
- **Reconduit les prochaines années, le « budget vert » offrira un suivi dans le temps des dépenses ayant un impact sur l'environnement**. Le budget vert 2020 exécuté sera ainsi présenté avec le PLF pour 2022.
- **Il sera amélioré, affiné et fiabilisé au fil des ans grâce :**
 - **aux échanges avec le Parlement et les associations de parties prenantes**, mais aussi d'autres acteurs publics intéressés par cette méthodologie.
 - **à des analyses complémentaires**, nécessaires pour mieux caractériser certaines dépenses aujourd'hui classées comme neutres comme par exemple le fonctionnement courant des ministères, certaines activités régaliennes, les concours financiers globalisés versés à l'Union européenne et aux collectivités territoriales etc.
- **Enfin, la cotation environnementale de l'État pourrait trouver sa place dans les réflexions engagées pour améliorer la programmation pluriannuelle, le pilotage et la performance des politiques publiques.**